

CMH plateforme revendicative 26/11/2014

I. Concrétisation sans délai des engagements de Madame la Ministre lors des discussions et engagements de fin septembre de début octobre et notamment le 09/10/2014.

1. Nomination des Chefs de Pôle par le Directeur sur proposition d'un seul nom par le Président de la CME.
2. Nomination des médecins du Directoire par la Directeur sur proposition du Président de CME.
3. Le règlement intérieur de la CME dépendra de la seule CME sous réserve de sa conformité avec les textes règlementaires.
4. Redéfinition des Chefs de Service (ou de secteur) avec modalité de nomination par voie de décret.
5. Nomination des PH sur proposition du Chef de Service, avis du Chef de Pôle, du Président de la CME et du Directeur.
6. Un hôpital pourra faire partie de 2 CHT en Psychiatrie.
7. Anticipation des 2015 au lieu de 2020 de l'autorisation, sur base du volontariat du départ à la retraite repoussée de 2 ans.
8. Application immédiate de la circulaire sur le cumul emploi retraite telle que négociée en septembre et octobre avec DOGOS.

II. Négociation sur l'attractivité des carrières hospitalières basées sur :

- Amélioration des débuts et milieu de carrières et création d'un 14^{ème} échelon.
- Retour aux possibilités de cessation progressive d'activité.
- Discussion sur le temps de travail avec possibilité de passage à une 5^{ème} plage.
- Réflexion sur les valences.
- Réflexion sur la création du compte individuel pénibilité.
- Redéfinition du temps additionnel quand recours à l'intérim médical.
- Réflexions sur les fonctions de médecin remplaçant au sein du statut de PH.